

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/85

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le mardi 24 novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUOU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU et Mme LECOMTE

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET



Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : SOCIAL - ELEVATION DU NIVEAU SE SECURITE EHPAD ARGELAS - AVENANTS AU MARCHE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Exposé :

Le Président rappelle la délibération n° 2013/92 en date du 18 juillet 2013 relative, à l'adoption du plan d'élévation du niveau de sécurité de l'EHPAD d'Argelas. Après un appel à concurrence en date du 7/11/2014, qui a abouti à la signature d'un marché public composé de 8 lots.

Modalités financières

Les tranches conditionnelles affermies par délibération n° 2015/73 du 29 Septembre 2015, n'avaient pas été portées sur les actes d'engagement initiaux, elles apparaissaient uniquement sur les devis estimatifs, aussi il a été proposé de transformer les tranches conditionnelles en avenant n°2.

L'évolution du marché initial d'élévation du niveau de sécurité de l'EHPAD d'Argelas donne lieu aux incidences financières suivantes :

Lot	Entreprise	Montant du marché de base HT €	Avenant n°1 HT €	Avenant N°2 HT €	Nouveau Montant HT €	Montant TTC €	Variat°ee n %
1	Casadebaig	38 091,00 €	45,00 €	1 024,00 €	39 160,00 €	43 076,00 €	2.8 %
2	Torres	17 150,00 €	260,00 €		17 410,00 €	19 151,00 €	1.5 %
3	Maystrou	18 447,02 €	6 089,87€	18 362,40€	42 899,29 €	47 189,22 €	132.55 %
4	NAYA	14 604,79 €	-1 112,00 €	8 027,63 €	21 520,42 €	23 672,46 €	47.35 %
5	AYPHASSORHO	34 814,40 €	1 758,84€		36 573,24 €	40 230,56 €	5.05 %
6	CLEDE	45 250,75 €	4 370,85€		49 621,60 €	54 583,76 €	9.6 %
7	POUSSIMOUR	7 758,00 €	-1 170,00 €	1 233,00 €	7 821,00 €	8 603,10 €	0.8 %
8	ORONA	12 452,00 €	425,00 €		12 877,00 €	14 164,70 €	3.4 %
Total		188 567,96 €	10 667,56 €	28 647,03 €	227 882,55 €	250 670,81 €	20.85 %

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 23 Novembre 2015 (PV en annexe), a émis un avis favorable.

Avenant concernant le Calendrier

Suite à un retard de livraison des souches de tourelle de désenfumage, il est proposé de décaler le délai de livraison du chantier de deux mois.

Engagement des dépenses

Vu les crédits inscrits au compte 2313-367 sur le budget principal, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires comme suit, afin de pouvoir engager les dépenses

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-5 500,00		
2313 (23) - 367 : Constructions	5 500,00		
Total Dépenses	0 ,00	Total Recettes	

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants au marché pour l'ensemble des lots,

APPROUVE les inscriptions budgétaires décrites ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer les avenants au marché d'élévation du niveau de sécurité de l'EHPAD d'Argelas



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

